



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 127442

Texte de la question

M. Alfred Almont appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les dates de versements des pensions de retraite par la Cnavts. Vous n'êtes pas sans connaître l'importance de cette question justement posée par les associations et syndicats de retraités qui demeurent extrêmement mobilisés sur ce point. Le versement tardif de ces pensions procure de graves inconvénients aux retraités concernés qui sont conduits à pratiquer le découvert bancaire pour assurer leur financement ; il constitue par ailleurs pour eux une discrimination insupportable par rapport à ceux de la fonction publique. Cette modification de la date de versement de pensions de retraite qui se ferait au début de chaque mois plutôt qu'en milieu de mois, relève en effet de l'équité entre les retraités, elle est attendue et reconnue comme totalement légitime. Répondant à ma question écrite numéro 105877, le 13 décembre 2011 sur ce sujet, vous avez précisé à juste titre que " les services du ministre travaillent aujourd'hui activement à la résolution des contraintes techniques que pose la mise en oeuvre de cette mesure ". Il voudrait connaître de quel ordre sont ces contraintes techniques ainsi que les points d'étape qui sont envisagés pour connaître l'avancée de ce dossier et ainsi rassurer les associations et syndicats de retraités.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Almont](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127442

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 935

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)